

## À la Une

En janvier 2016, l'Insee a effectué la mise en concordance entre la base de données Sirene® et le répertoire interadministratif Sirene au 31 décembre 2015.

Compte tenu de la nouvelle délimitation des régions au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le volet "Comprendre et utiliser SIRENE®" revient sur les différentes variables géographiques et présente la nouvelle nomenclature des régions.

## Mise en concordance avec le répertoire Sirene

Tous les six mois, l'Insee met en concordance la base de données Sirene® avec le répertoire Sirene. Cette opération a permis de récupérer sur le champ France métropolitaine et DOM en janvier 2016 les informations décrites ci-dessous :

VMAJ	LIBVMAJ	EVE	LIBEVE	NB
C	Création d'établissement	CC	Création par le calage	38
I/F	Modification, état initial/final	MC	Modification par le calage	2 728 506
E	Suppression d'établissement	SC	Suppression par le calage	606

Les modifications actualisent les effectifs du secteur privé avec le millésime 2014 (tranches d'effectifs au 31/12/2014). Cette actualisation concerne plus de 2,5 millions d'établissements, ce qui génère 5 millions de lignes environ. Les créations et suppressions d'établissements annulent les écarts entre la base de données et le répertoire des 6 derniers mois.

## Comprendre et utiliser SIRENE® : Géographie

La base de données Sirene® enrichit ses variables géographiques auprès de plusieurs sources : Intercommunalité qui permet d'obtenir la variable **EPCI** (Établissement Public de Coopération Intercommunale), les unités urbaines avec les variables **DU**, **UU** et **TU** (département, numéro et taille de l'unité urbaine de la localisation de l'établissement), les zones d'emploi **ZEMET** et le code officiel géographique (COG).

Le COG rassemble les codes et libellés des communes, des cantons, des arrondissements, des départements, des régions, des collectivités d'outre-mer, des collectivités territoriales à statut particulier (Métropole de Lyon) et des pays et territoires étrangers.

Il est présent dans la base de données Sirene® à travers les variables suivantes :

- **RPET/RPEN** Région de localisation de l'établissement/du siège de l'entreprise
- **LIBREG** Libellé de la région
- **DEPET** Département de localisation de l'établissement
- **ARRONET** Arrondissement de localisation de l'établissement
- **CTONET** Canton de localisation de l'établissement
- **COMET** Commune de localisation de l'établissement (à rattacher avec le DEPET)
- **LIBCOM** Libellé de la commune de localisation de l'établissement
- **REGIMP** Principale région de localisation de l'entreprise
- **DEPCOMEN** Département et commune de localisation du siège de l'entreprise
- **MONOREG** Indice de monorégionalité de l'entreprise

Ces différentes sources sont mises à jour une fois par an, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

L'intégration dans la base de données Sirene® se fait lorsque les sources sont définitives, entre fin avril et début mai. Il peut donc subsister des variables géographiques non renseignées ou non actualisées entre janvier et mai d'une même année. Ce sera le cas en 2016, suite à la réforme territoriale, pour toutes les variables de région (RPET, RPEN, LIBREG, REGIMP et MONOREG) et également pour des variables de commune nouvelle (ARRONET, CTONET).

## Comprendre et utiliser SIRENE® : les nouvelles régions

La nouvelle nomenclature intègre les regroupements de régions décidés par la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Elle est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et figurera dans l'édition correspondante du COG qui sera publiée en avril 2016. **La base de données Sirene® intégrera les nouvelles codifications et appellations correspondantes fin avril début mai 2016.**

Les noms des nouvelles régions sont les noms provisoires définis dans la loi. Lorsqu'ils auront été fixés par décret en Conseil d'État, la nomenclature sera mise à jour dans le millésime suivant du COG.

Code région	Nom figurant dans la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015	Code antérieur	Nom antérieur
01	Guadeloupe	01	Guadeloupe
02	Martinique	02	Martinique
03	Guyane	03	Guyane
04	La Réunion	04	La Réunion
06	Mayotte	06	Mayotte
11	Île-de-France	11	Île-de-France
24	Centre-Val de Loire	24	Centre
<b>27</b>	<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	26	Bourgogne
		43	Franche-Comté
<b>28</b>	<b>Normandie</b>	23	Haute-Normandie
		25	Basse-Normandie
<b>32</b>	<b>Nord-Pas-de-Calais-Picardie</b>	31	Nord-Pas-de-Calais
		22	Picardie
<b>44</b>	<b>Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine</b>	41	Lorraine
		42	Alsace
		21	Champagne-Ardenne
52	Pays de la Loire	52	Pays de la Loire
53	Bretagne	53	Bretagne
<b>75</b>	<b>Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes</b>	72	Aquitaine
		54	Poitou-Charentes
		74	Limousin
<b>76</b>	<b>Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées</b>	73	Midi-Pyrénées
		91	Languedoc-Roussillon
<b>84</b>	<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	82	Rhône-Alpes
		83	Auvergne
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	93	Provence-Alpes-Côte d'Azur
94	Corse	94	Corse

© Insee – octobre 2015

Retrouvez toutes les informations sur la base de données Sirene sur [www.sirene.fr](http://www.sirene.fr)

Retrouvez toutes les  
publications et statistiques  
du thème « Entreprises »  
sur [insee.fr](http://insee.fr)

Recherchez un établissement  
ou une entreprise  
sur [sirene.fr](http://sirene.fr)

Tous les services de  
[sirene.fr](http://sirene.fr)



Lettre d'information de l'Insee aux utilisateurs de la base de données Sirene®  
n°22 – janvier 2016